



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CLUSTER
ECO BÂTIMENT
/ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES par de l'expertise comptable et/ou juridique



MON PROJET :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, je recherche de l'aide en expertise comptable ou en droit du travail (*ex : mise en place du chômage partiel, demande de délais de paiement, ...*).

> CETTE ACTION VOUS PERMET DE

- Bénéficier de l'aide d'un expert-comptable pour revoir les prévisionnels et bilans de votre entreprise ;
- Bénéficier de l'aide d'un expert juridique en droit du travail pour vous accompagner (*ex : mise en œuvre du chômage partiel, gestion des congés...*)



CONTENU DE L'ACTION :

Cette action exceptionnelle, en lien avec la crise sanitaire actuelle, propose aux entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes un accompagnement conseils sur une durée de :

- 4 heures pour l'expertise comptable ;
- et/ou 4 heures pour l'expertise juridique en droit du travail.

La Région prend en charge 40% de la prestation jusqu'aux plafonds suivants :

- Coût total maximum pour l'accompagnement expertise comptable : **600€ HT**
- Coût total maximum pour l'accompagnement juridique en droit du travail : **600€ HT**
- Reste à charge pour entreprise (par prestation) : **360 € HT**

* Les prestations peuvent être réalisées par votre prestataire habituel en comptabilité et en juridique.

QUELS SONT LES POINTS D'ATTENTION ?

Je suis adhérent au cluster Eco-Bâtiment

Je suis une entreprise TPE/PME de la région Auvergne-Rhône-Alpes:

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?



Ce dispositif est applicable pour les conseils sollicités depuis le 16 mars 2020.

QUI CONTACTER ?

Cluster Eco-Bâtiment

contact@ecobatiment-cluster.fr

04 78 33 62 67

CLUSTER
ECO BÂTIMENT
/ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES